

**Délibération 5.02**  
**Port de pêche du Havre - Création officielle**

**Intervention d'Alban BRUNEAU**

Comme j'ai eu l'occasion de le souligner l'année dernière, en acceptant de reprendre la compétence du port de pêche du Havre abandonnée de tous, nous signons l'épilogue heureux d'un imbroglio administratif dans lequel il était tombé.

Un vide administratif qui le prive depuis des années des investissements pourtant vitaux au maintien de son activité.

Ce port est important. Il l'est pour les marins de la vingtaine de navires immatriculés au Havre et pour leurs familles.

Il constitue un maillon important de la filière des produits de la mer en Seine-Maritime, la pêche maritime étant un secteur essentiel pour l'activité économique, l'attractivité et l'identité de notre agglomération.

Or, l'absence d'une autorité administrative compétente pour sa gestion a trop longtemps bloqué la réalisation des investissements dont il a besoin et entravé son fonctionnement comme son développement.

Et comme vous le savez, nous ne cessons de le répéter l'intervention publique doit se faire à travers des investissements sur les infrastructures utiles au développement économique, et non pour venir alimenter par des dons les bilans comptables des entreprises.

De par la loi et son statut, le Grand Port Maritime du Havre n'est plus compétent en matière de port de pêche, la Région aurait pu l'être ici mais elle n'en a pas exprimé cette volonté.

Depuis plusieurs années les élus communistes, notamment Jean-Paul Lecoq et Jean-Louis Jegaden, alertent sur cette situation et relayent l'inquiétude et l'incompréhension des marins pêcheurs et de leurs familles face à l'inertie des pouvoirs publics.

Ils étaient notamment intervenus pour obtenir la table ronde organisée en Préfecture à laquelle il est fait allusion dans la délibération.

Le fait que la collectivité départementale avec aujourd'hui le soutien de la CODAH prend cette compétence au 1er janvier pour lui éviter le naufrage et le remettre à flot est à saluer comme il se doit.

Un an après, elle se traduit dans les faits, les délais annoncés ont été respectés.

Nous soutenons donc pleinement cette délibération qui devra déboucher notamment sur la définition d'un modèle économique, avec les acteurs locaux et les usagers, et sur la réalisation des investissements attendus

Nous nous interrogeons cependant sur la place qu'entend prendre la Région, qui n'est pas citée ici, tant dans la gouvernance que dans les investissements de notre port de pêche.

Etant entendu qu'elle participe à la gestion et aux investissements d'autres ports de pêche en Normandie, comme celui de Dieppe par exemple, aux côtés des autres collectivités locales concernées.

Autre interrogation par rapport à la redevance d'équipement des ports de pêche (REPP) qui sera appliquée, pour savoir si son montant est identique sur l'ensemble des ports de pêche normands ?

Enfin, pouvez-vous à ce stade nous préciser les modalités de sa gouvernance qui ne sont pas évoquées ici. La CODAH a délibéré jeudi pour désigner son représentant au Comité de pilotage mais qui le composera ?